

**Communication de la Municipalité au Conseil communal
du 28 juin 2017**

Communication n° 21/06.2017

Objet: office de poste

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

A la suite d'un article paru dans la presse, nous avons écrit le 3 mars dernier à la direction générale de la Poste, afin de connaître ses intentions et le responsable du réseau postal et vente nous avait apporté quelques précisions.

Nous avons reçu un courrier de La Poste le 6 juin dernier indiquant qu'elle poursuivait le développement de son réseau et l'orientait sur les besoins actuels de la clientèle. L'évolution de la filiale traditionnelle (office de poste) vers la filiale en partenariat (agence de poste) se poursuit dans le Canton.

Il s'avère que la Poste de Saint-Prex a été définie comme filiale traditionnelle et qu'elle sera maintenue au moins jusqu'en 2020.

La Municipalité

Saint-Prex, le 9 juin 2017/CM – 101.02

Pour tout renseignement, s'adresser à M. Daniel Mosini, Syndic, au 079 446 34 35